Image not found or type unknown

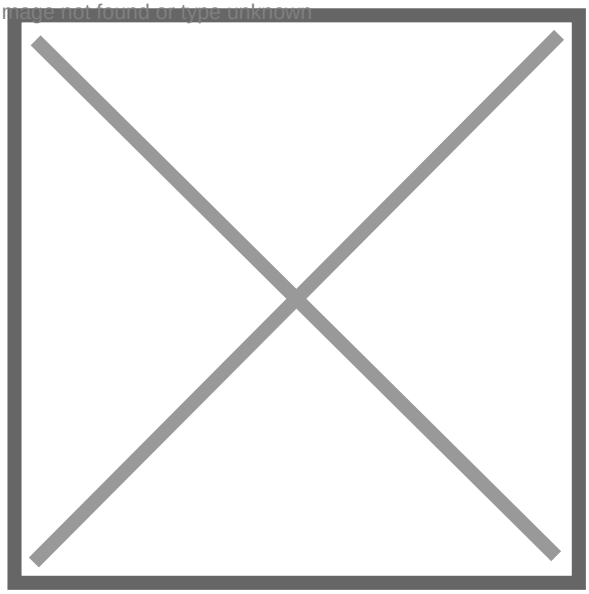

Suspension puis invalidation pemis

Par **lolo51000**, le **05/06/2016** à **23:03**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Je me suis fait arrêter pour excès 132 km/h et alcoolémie 0,32 g. J'ai donc une suspension de permis qui prend effet immédiatement mais comme il ne me restait que 2 points (je me suis inscrit pour un stage mais trop tard) et que je vais en perdre 8, je vais me retrouver en invalidité de permis. Est-ce que cette invalidité de 6 mois prend effet après la suspension administrative de 4 à 6 mois (et plus selon le juge du tribunal) ou peut-on la faire simultanément ? que je prévois pour repasser le code au bon moment le cas échéant.

Est-ce nécessaire que je fasse le stage de récupération de points (ce qui m'amènerait à 6 points pour en perdre 8) ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/06/2016** à **07:42**

Bonjour,

Beaucoup d'incohérence dans votre message.

En effet, 132 km/h est-ce la vitesse enregistrée par le radar ou la vitesse retenue, donc après déduction de la marge technique ? Quelle était la vitesse à ne pas dépasser sur ce tronçon de route ou d'autoroute ?

Votre alcoolémie de 0,32 c'est 0,32 quoi ? en milligramme par litre d'air expiré (souffles dans l'éthylomètre) ou en gramme par litre de sang (prise de sang à l'hôpital) ?

Vous êtes en probatoire ou non ? si oui, date exacte d'obtention de votre permis ? permis par AAC ou non ? retraits de points déjà effectués ? si oui, combien et à quel date ?

A réception de vos réponses, je vous donnerai les infos qui vous manquent et qui correspondront à votre cas précis.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés